

Embauche d'un salarié après un licenciement économique

Par **fayevalentine**, le **05/02/2008** à **16:14**

Bonjour,

Est-il possible de licencier un (seul) salarié, ayant la qualité de barman, pour motif économique (dans une entreprise de moins de 10 salariés) puis d'embaucher dans un temps voisin un autre salarié, ayant la qualité de cuisinier, donc à un poste différent, et une qualification différente ?

Mon cours de l'année dernière sur le licenciement économique est trop peu développé et je ne trouve pas la question à ma réponse dans le Code.

MERCI

Par **jeeecy**, le **05/02/2008** à **18:03**

oui car ce n'est pas le même poste
mais a la condition qu'il soit bien employé en tant que cuisto et non en tant qu'alias de barman
pour contourner la législation